



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 132063

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la «maltraitance» financière dont sont parfois victimes les personnes âgées. La France compte aujourd'hui environ trois millions de personnes ayant plus de 80 ans et d'ici à 2040, elles seront plus de 7 millions. Cette population croissante, souvent vulnérable, est de plus en plus visée par des personnes malveillantes (proches ou sectes) cherchant à les spolier. En effet, fragilisée par l'altération de ses capacités, la personne âgée, fréquemment isolée, est une victime idéale, et qui plus est souvent silencieuse. Ce silence rend, malheureusement, le phénomène difficile à quantifier. Afin de mieux cerner les défaillances qui existent dans la protection des personnes vulnérables et de prendre les mesures nécessaires à une amélioration de la situation, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle envisage, comme c'est le cas pour le Conseil de l'Europe, la création d'un groupe de travail sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132063

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2972

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)